

## Le duel en jupons



Bien avant les manifestations des « *suffragettes* » et les divers mouvements d'émancipation, certaines femmes se sont arrogées une prérogative qui était considérée à l'époque essentiellement masculine à savoir : le Duel.

Richelieu qui relate dans ses mémoires le récit d'un duel opposant deux femmes de moeurs légères la Marquise de Nesle et la Comtesse de Polignac, qui toutes deux étaient ses maîtresses. La cause de ce duel étant la jalousie.

Une rencontre eu lieu au Bois de Boulogne, la Marquise proposant le pistolet. L'issue de cette joute fut que Madame de Polignac atteignit la Marquise de Nesle au sein (fort légèrement), cette dernière faisant comprendre aux assistants par des paroles plus que sous entendues qu'elle était heureuse de verser son sang pour son amant et qu'elle espérait ainsi acquérir l'amour sans partage de ce dernier (Le Duc de Richelieu).

Le combat entre ces deux femmes célèbres fit grand bruit en son temps car il était exceptionnel. En effet, les origines du duel excluait totalement les femmes. Il puise ses racines dans le combat judiciaire ou « *Jugement de Dieu* » qui était admis au Moyen-âge comme preuve juridique par les tribunaux. Mais en France les femmes ne pouvaient lutter, elles devaient se faire représenter par des « *procureurs* » ou « *champions* » qui avaient le poing coupés en cas de défaite (ceci pour qu'aucune autre femme ne se serve d'un tel maladroit par la suite pour défendre sa cause). D'après Beaumanoir, Jurisconsulte du Moyen-âge « *femme ne peut combattre* ».

Cette forme de preuve est interdite en France à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle, mais l'usage du duel persiste et le combat devient une façon de laver son honneur et non le révélateur d'une culpabilité quelconque.

En Scandinavie, une femme appelée par un homme à combattre était obligée de lutter. Cependant, quelques avantages étaient accordés au « *sexe faible* » de façon à équilibrer les

chances. L'homme armé d'une massue se plaçait dans un trou creusé dans le terrain, enfoncé jusqu'à la ceinture. La femme, quant à elle était libre de ses mouvements et le dominait de toute sa taille, elle pouvait ainsi, tourner autour de lui et le frapper avec une sorte de fronde munie d'une pierre à son extrémité. Si l'homme frappait par trois fois le sol de sa massue sans l'atteindre il était considéré comme vaincu.

Il a été fait allusion plus haut à un combat de femmes relaté dans les mémoires du Duc de Richelieu au XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais parmi les duellistes en jupons, la plus célèbre est une actrice née en 1673, La Maupin. Cette femme ayant appris l'escrime par un prévôt d'armes après avoir quitté son époux le lendemain de ses noces, puise ses ressources en donnant, avec son amant, des assauts devant le public. Tous deux par la suite montent une troupe de théâtre et la Maupin menant une vie dissolue (ayant pour amants hommes ou femmes) provoque en duel un de ses camarades, le sieur Dumesnil qui refuse de combattre avec elle. Quelques temps après, dans un bal, une querelle naît entre elle et trois cavaliers accompagnant une jeune personne à qui elle faisait des avances, elle les provoque en duel et les tue tous les trois. Elle demande alors sa grâce au Roi qui la lui accorde en déclarant que « *la défense du duel n'est faite que pour les hommes* ».

Le cas de la Maupin est à cette époque encore marginal, il faut attendre la société libertine et permissive de la Régence pour voir briller certaines courtisanes à la cour et sur le pré. L'enjeu est souvent un homme convoité qui déclenche la fureur des combattantes.

C'est ainsi qu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle un combat opposa aux environs de Strasbourg, une Française et une Allemande au sujet d'un jeune peintre. Les deux antagonistes se rendent sur le pré avec des témoins de leur sexe pour vider leur querelle au pistolet. Le combat a lieu à vingt cinq pas, elles tirent et se manquent. L'allemande insiste pour continuer jusqu'à la mort, mais les témoins s'y opposent, désarment les deux femmes qui, contrairement aux traditions refusent de se réconcilier.

En 1833, à Dublin, une femme défie en duel la maîtresse de son mari et la tue d'un coup d'épée. Un procès est ouvert et un acquittement est prononcé par le jury populaire suite à la plaidoirie du défenseur qui avait insisté sur l'égalité des dangers encourue par les parties au cours de ce duel.

Toujours au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans la Gironde, deux femmes que les journaux désignaient alors par les sobriquets de « *tendresses* » ou « *d'horizontales* » se disputaient le coeur d'un jeune propriétaire de Bordeaux. La délaissée provoqua sa rivale en duel et ce qui est intéressant c'est que le procès verbal de cette rencontre paru dans le journal « *Le bordelais* ».

Le quatre mai 1868 à deux heures de relevée, les soussignés réunis pour examiner le différend entre Mme Marie P...dite Henriette de Saint.P ...et Mme Aimée R... ayant reconnu que tout arrangement était impossible, ont décidé qu'une rencontre aurait lieu comme suit :

Le duel aura lieu au pistolet à vingt pas, deux balles seront échangées le cinq mai à deux heures, dans la forêt de Pessac.

Les conditions ci-dessus mentionnées ont été soumises aux parties et ratifiées par elles, avec promesse de s'y conformer.

Bordeaux le 4 Mai 1868 - Les témoins de Mme de St-P. Henri de G... Paul de V... - Les témoins de Mme Aimée R. Alfred Huet - Paul B...E.

A la première balle, Henriette de Saint.P était atteinte à la hanche, aussi les témoins mirent fin au combat. La Justice exerça des poursuites contre les témoins et les combattantes qui tous furent condamnés à 15 jours de prison.



Il est à noter que les femmes ne s'opposent pas toujours entre-elles, mais que quelques fois elles provoquent en duel leurs anciens amants, ainsi au XVIII<sup>ème</sup> siècle, une demoiselle Durieux se battit en pleine rue contre son ancien amant, un dénommé ANTINOTTI. Pour la même cause, en 1828 une jeune femme et un garde du corps s'affrontent au pistolet, sans résultat.

Le duel féminin présente un caractère différent de celui des hommes. En effet, il est dicté plus par la rancoeur et la colère que par l'honneur ou le goût du jeu comme pour les hommes. La volonté de donner ou de recevoir la mort est plus flagrante, la grâce et le fair-play semblent absents la plupart du temps.

Un mot d'esprit pour clore ce sujet qui mêle la femme et l'épée, il est attribué à Voltaire :

Un courtisan regardait passer le maréchal de Saxe au bras de sa favorite du moment :

**Voici l'épée du Roi**

**Et son fourreau, aurait ajouté l'écrivain.**

**Pierre LELARD**

D'après JM Bruguière et G Ducrey